



ARTCURIAL
Toulouse - Jean-Louis Vedovato

JEAN-LOUIS VEDOVATO
COMMISSAIRE - PRISEUR JUDICIAIRE
EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE TOULOUSE

Conditions générales de vente

« Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire-priseur judiciaire ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS. »

Artcurial-Toulouse-Vedovato, commissaire-priseur judiciaire et Artcurial Toulouse. Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire-priseur judiciaire agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur.

Les rapports entre Artcurial Toulouse-Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire-priseur judiciaire et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux qui seront mentionnés au procès verbal de vente.

1 – Le bien mis en vente

a) Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. Artcurial Toulouse- Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire se tiennent à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

b) Les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression par Artcurial Toulouse- Vedovato et de Jean-Louis Vedovato, commissaire-priseur judiciaire de sa perception du lot, mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait.

c) Les indications données par Artcurial Toulouse-Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert. L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

d) Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie. Les estimations peuvent être fournies en plusieurs monnaies ; les conversions peuvent à cette occasion être arrondies différemment des arrondissements légaux.

2 – La vente

a) En vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès d'Artcurial Toulouse-Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. Artcurial Toulouse- Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire se réservent de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires.

Artcurial Toulouse-Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire se réservent d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

b) Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par Artcurial Toulouse-Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire

c) Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois Artcurial Toulouse- Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire pourront accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente.

Artcurial Toulouse- Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire ne pourront engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone.

d) Artcurial Toulouse- Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire pourront accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente et que Artcurial Toulouse. – Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire auront acceptés.

Si Artcurial Toulouse- Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré. Artcurial Toulouse- Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire ne pourront engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit.

e) Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, Artcurial Toulouse-Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire se réservent de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. En revanche le vendeur ne sera pas admis à porter lui-même des enchères directement ou par mandataire. Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue.

f) Artcurial Toulouse- Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire dirigeront la vente de façon discrétionnaire tout en respectant les usages établis. Artcurial Toulouse-Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots. En cas de contestation Artcurial Toulouse-Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire se réservent de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

g) Sous réserve de la décision de la personne dirigeant la vente pour Artcurial Toulouse- Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire, l'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve, éventuellement stipulé. Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot «adjugé» ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu. L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix. En cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.

h) L'exécution de la vente – La vente se fera au comptant

- Pour Artcurial Toulouse - Vedovato : En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot 30% TTC (TVA à 20%). Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et taxe. L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- en espèces : jusqu'à 1 000 Euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, sans limite pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité.
- par CB ou virement bancaire.

(LES CHEQUES SONT REFUSES)

- Pour Jean-Louis Vedovato, commissaire de justice. En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot 14.28% TTC (TVA récupérable à 20%). Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et taxe. L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- en espèces : jusqu'à 1 000 Euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, sans limite pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité.
- par CB ou virement bancaire.

(LES CHEQUES SONT REFUSES)

Des frais de gardiennage vous seront facturés à compter du 4ème jour suivant la vente, pour un montant de 6€ HT par jour et par lot

i) Le plus offrant et dernier enchérisseur sera adjudicataire et devient aussitôt responsable de son lot. En cas de non-paiement, l'objet pourra être remis à la vente à la demande du vendeur, sur folle enchère immédiatement ou à la première opportunité. En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, l'objet sera remis en vente, tous les enchérisseurs pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication. En cas de litige ou de non-paiement total ou partiel du prix, le tribunal de commerce de Toulouse est la seule juridiction compétente. Les parties renoncent, en acceptant les conditions générales de vente, à la compétence de toute autre juridiction.

j) L'enlèvement est immédiat. A défaut, il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer ses lots dès l'adjudication prononcée. Le magasinage n'engage pas la responsabilité du

Commissaire-Priseur à quelque titre que ce soit. La SVV se réserve le droit d'appliquer des frais de gardiennage de 6 € TTC par jour et par objet au-delà de trois semaines après la vente

3 - CONDITIONS SPECIFIQUES AUX ENCHERES EN LIGNE VIA LE SITE www.interencheres-live.com

Toute enchère en ligne est considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si vous êtes adjudicataires en ligne, vous serez facturé du montant de la ou des enchères incluant les frais légaux majorés :

- Pour les ventes volontaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel : 1.5% HT du prix d'adjudication (soit +1.80% TTC) pour frais de fonctionnement du site INTERENCHERES.COM
- Pour les ventes judiciaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel : 1,5% HT du prix d'adjudication (soit +1,80% TTC) pour frais de fonctionnement du site INTERENCHERES.COM

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez [SVV et SCP], si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total.

4 – Les incidents de la vente

a) Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste, ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères.

b) Pour faciliter les calculs des acquéreurs potentiels, Artcurial Toulouse-Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire pourront être conduit à utiliser à titre indicatif un système de conversion de devises. Néanmoins les enchères ne pourront être portées en devises, et les erreurs de conversion ne pourront engager la responsabilité de Artcurial Toulouse-Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire

Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères

NOTICE D'INFORMATION

ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire-priseur judiciaire est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire-priseur judiciaire

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire-priseur judiciaire est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire-priseur judiciaire pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire-priseur judiciaire ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire-priseur judiciaire, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire-priseur judiciaire:** par écrit auprès de 8 rue Pierre de Fermat 31000 Toulouse ou par e-mail : ventes@artcurial-toulouse.com
- **Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés :** par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire-priseur judiciaire **de tout changement concernant ses coordonnées de contact.**

ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire-priseur judiciaire ont recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Priseurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des Bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, (notamment identité et coordonnées des enchérisseurs, informations relatives à la vente, bordereaux) sont susceptibles d'être communiquées à CPM aux fins de gestion du recouvrement amiable de créance. CPM intervient en qualité de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016). »

VERSION ANGLAISE

1. Article à insérer dans les conditions générales de vente dans les supports papier

NON-PAYMENT - AUCTION ACCESS RESTRICTION FILE (TEMIS)

"All auction sales invoices remaining unpaid after ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire or subject to delays in payment may be added to the Auction Access Restriction File ("TEMIS File") maintained by Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), public limited company with executive board, with registered office at 37 Rue de Châteaudun, 75009 Paris, listed on the Paris Trade and Companies Register under number 437 868 425.

The TEMIS File may be viewed by all France-based auctioneers who subscribe to this service. The list TEMIS Service subscribers is available to view at www.interencheres.com, in the drop-down menu "Acheter aux enchères" (Buy at auctions), under "Les commissaires-priseurs" (Auctioneers).

Bidders listed on the TEMIS File may face restrictions on their bidding activity at auctions operated by auctioneers with a Professional Subscription to the TEMIS service. In such cases, this shall also result in temporary suspension of access to the www.interencheres.com live service, operated by CPM, in accordance with the general terms of use for this platform.

Where a bidder is listed on the TEMIS File, ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire may make access to auctions contingent on the use of payment methods or specific guarantees, or it may prevent the Bidder from participating in auctions for which such guarantees cannot be provided.

Bidders can find out if they are listed on the TEMIS File, contest their TEMIS File listing, or exercise their rights of access, rectification, erasure, restriction or objection under applicable data protection legislation, by submitting a request in writing accompanied by proof of identity in the form of a copy of a relevant identity document:

- **For listings added by ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire** by post to 8 rue Pierre de Fermat 31000 Toulouse ou par e-mail : ventes@artcurial-toulouse.com
- **For listings added by other Professional Subscribers:** by post to CPM, 37 Rue de Châteaudun, 75009, or by email to contact@temis.auction.

The Bidder may also submit a complaint in relation to their listing on the TEMIS File to the French Data Protection Authority (CNIL) [3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris, Cedex 07, www.cnil.fr].

More information on the TEMIS File is available in our general conditions of sale.

Important notifications relating to the auction process will be sent to the email and/or postal address that the bidder provides the auctioneer at the time of auction. The bidder must notify ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire of any changes to their contact details.

2. Article à insérer dans les conditions générales disponibles en version numérique

Auction access restriction file

NOTICE

ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire] is a subscriber to the TEMIS Service, which allows users to view and make additions to the Auction access restriction file ("TEMIS File"), maintained by Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), public limited company with executive board, with registered office at 37 Rue de Châteaudun, 75009 Paris, listed on the Paris Trade and Companies Register under number 437 868 425.

All auction sale invoices remaining unpaid after ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire or subject to delays in payment may be added to the TEMIS File.

(8) Legal basis and purpose of the TEMIS File

The TEMIS File records instances of non-payment of auction sales invoices (e.g. payment delays or defaults) across all modes of bidder participation (i.e. in-person or remote) and may be viewed by all France-based auctioneers who subscribe to the service.

Where a bidder fails to settle an auction sales invoice by the due date indicated on the invoice, ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire may initiate the listing procedure.

ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire operates and uses the TEMIS File in the legitimate interests of TEMIS Service subscribers to prevent instances of non-payment and to protect the auction process.

(9) Organisations authorised to view the TEMIS File (beneficiaries)

The TEMIS File may be viewed by any sales organisation that is subscribed to the TEMIS Service (professionals and companies qualified to organise public sales events in accordance with applicable law and regulations, including Book III, Part II of the Commercial Code, "Auctions" (hereinafter "Professional Subscribers")), who seek to protect against instances of non-payment and safeguard their auction processes. The list of subscribers to the TEMIS service is available to view at www.interencheres.com, in the drop-down menu "*Acheter aux enchères*" (Buy at auctions), under "*Les commissaires-priseurs*" (Auctioneers).

(10) What happens if a bidder is listed on the TEMIS File

Where a bidder is added to the TEMIS File, ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire may make access to auctions contingent on the use of payment methods or specific guarantees, or it may prevent the bidders from participating in auctions for which such guarantees cannot be provided.

Bidders listed on the TEMIS File may face restrictions to their bidding activity at auctions operated by auctioneers with a Professional Subscription to the TEMIS service. This shall also result in temporary suspension of access to the www.interencheres.com live service, operated by CPM, in accordance with the general terms of use for this platform.

(11) Duration of listing

The length of time for which a bidder is listed on the TEMIS File depends on the number of unpaid auction sales invoices payable to Professional Subscribers to the TEMIS File, the total amounts owed, and their payment status (i.e. paid/unpaid). The duration of listing on the TEMIS File shall be reduced where the Bidder settles all instances of non-payment. It shall be increased where multiple unpaid auction sales invoices are listed against the bidder on the TEMIS File.

An unpaid auction sales invoice shall be automatically deleted within 24 months where the bidder is included on one listing only, and within 36 months where the bidder is included on multiple listings.

(12) Responsibility

In the enforcement of data protection legislation, CPM and ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire both act in the capacity of data controller.

CPM is responsible for operating and maintaining the TEMIS File, which involves collecting subscriber data, sharing and communicating the personal data collected, as well as ensuring the protection of information systems hosting the TEMIS File.

ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire, as a subscriber, is responsible for its use of the TEMIS File, which in particular includes communicating personal data regarding auctions to CPM for the TEMIS File listing procedure, updating and checking the accuracy of data, and reusing information on the TEMIS File.

(13) Rights of bidders

Bidders can find out if they are listed on the File or contest their listing by submitting a request in writing accompanied by proof of identity in the form of a copy of a relevant identity document:

- **For listings added by ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire:** by post to... or by email to 8 rue Pierre de Fermat 31000 Toulouse ou par e-mail : ventes@artcurial-toulouse.com
- **For listings added by other Professional Subscribers:** by post to CPM, 37 Rue de Châteaudun, 75009, or by email to contact@temis.auction.

All requests by Bidders to exercise their right of erasure, restriction or objection under applicable data protection legislation, as well as all other objections to a listing, must be sent to the Professional responsible for the listing, who shall forward an update request to CPM. In the event of difficulties, the bidder may contact CPM, who will handle the bidder's complaint, attaching all details and supporting documentation.

The Bidder may also submit a complaint regarding their listing on the TEMIS File to the French Data Protection Authority (CNIL) [3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris, Cedex 07, www.cnil.fr].

For more information on the TEMIS File, bidders can view CPM's privacy policy, available at www.temis.auction.

(14) Bidder contact details

Important notifications relating to the auction process will be sent to the email and/or postal address that the bidder provides the auctioneer at the time of auction. The bidder must notify ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire of any changes to their contact details.

3. Mention TEMIS à insérer sur la première page des conditions générales de vente et/ou sur le bordereau d'adjudication

"All auction sales invoices remaining unpaid after ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire or subject to delays in payment may be added to the TEMIS File."

4. Modèle de clause de sous-traitance à insérer dans la mention d'information « RGPD » des conditions générales de ventes au titre de l'information sur les sous-traitants

ARTCURIAL Toulouse – Jean Louis Vedovato et Jean-Louis Vedovato, commissaire priseur judiciaire has access to the TEMIS platform operated by Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM) for the purposes of handling the recovery of unpaid invoices. In this context, where there is a delay to payment, the personal data of bidders, or their representatives (e.g. name and contact details, auction information, invoices, etc.) may be shared with CPM for the purposes of collecting unpaid amounts. CPM acts as a processor as defined by the General Data Protection Regulation (Regulation (EU) 2016/679 of 27 April 2016)."